

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.11.247

**Direction des
politiques solidaires :
complément
d'attribution de
subvention et de
participation aux
associations 2008**

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Véronique DAVY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET

Excusé(s) représenté(s) :

POLITIQUES SOLIDAIRES	Rapporteur : Monsieur le Président
-----------------------	------------------------------------

DIRECTION DES POLITIQUES SOLIDAIRES : COMPLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET DE PARTICIPATION AUX ASSOCIATIONS 2008

Vu les délibérations n° 478 du conseil communautaire du 20 décembre 2007 et n° 155 du conseil communautaire du 10 juillet 2008 relative à l'attribution des subventions et participations aux associations 2008 ;

Il convient d'attribuer une subvention à l'association « Loisirs Formation Mobilité » d'un montant de 12 000 € pour un projet d'aide à la mobilité des demandeurs d'emploi.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission des politiques solidaires du 8 octobre 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 21 octobre 2008,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention à l'association « Loisirs Formation Mobilité » d'un montant de 12 000 € .

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions et avenants à intervenir .

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6574 – rubrique 824.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 18 novembre 2008	Affiché le : 19 novembre 2008